



105419 - Le tannage ne purifie pas la peau du renard

question

Le tannage rend il la peau du renard pure? Peut on alors l'utiliser comme un vêtement ou autre?
Peut on l'acheter ou la vendre ou en faire l'objet d'une autre forme de transaction?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

«La peau du renard, comme sa chair, sont impures parce qu'il s'agit d'une bête féroce incluse dans l'interdiction ainsi formulée dans le hadith d'Abou Hourayra (P.A.a) selon lequel le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui): **Il est interdit de consommer la viande de toute bête féroce munie de canines** (Rapporté par Mouslim (Puisse Allah Très Haut lui accorder Sa miséricorde). Il en est de même du hadith d'Abou al-Moulayh ibn Oussamah d'après son père selon lequel le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) a interdit l'usage des peaux des bêtes féroces.» (Rapporté par l'imam Ahmad, Abou Dawoud, an-Nassai et at-Tirmidhi. Celui-ci ajoute: **et d'en faire un tapi**. Il en est encore de même du hadith de Mou'awia ibn Abi Soufyan (P.A.a) qui a dit à un groupe des Compagnons du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui): **Savez vous que le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) a interdit l'usage de la peau du tigre , notamment comme une selle?** Ils ont dit: **Ô Seigneur, oui**. (Rapporté par l'imam Ahmad, et par Abou Dawoud. D'après al-Miqdad ibn Ma'di Karib (P.A.a), il a dit à Mu'awia: «Je te demande au nom d'Allah si tu sais que le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) a interdit l'usage des peaux des bêtes féroces, notamment comme selle? Il dit: **Oui**. (Rapporté par Abou Dawoud et par an-Nassai). D'après Abou Hourayra (P.A.a) le Messenger d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit: **Les anges ne tiennent pas compagnie à un groupe qui transporte une peau de tigre**. (Rapporté par Abou Dawoud.



Ces textes interdisent l'usage de la peau d'un animal dont la consommation de la viande est interdite parce que cela implique le désir de se parer et de manifester de l'orgueil.

Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.»

La Commission Permanente pour les Recherches Religieuses et la Consultance

Cheikh Abdoul Aziz ibn Abdoullah Al-Cheikh, Cheikh Abdoullah ibn Ghoudayyan, Cheikh Salih al-Fawzan et Cheikh Bakr Abou Zayd